

## Conseil Municipal du Jeudi 16 janvier 2025 à 20h00

### Délibération N° 2025/003

Date de la convocation : 09 janvier 2025

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Brigitte MOREL, Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Eric MAUR, Caroline CLAVÉ procuration à Béatrice NUGEYRE, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

### OBJET : Convention d'adhésion aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Autorisation signature

Madame la Présidente expose aux membres de la commission administrative que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre aux missions suivantes :

- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires

- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé maladie et relevant du régime général
- Conseil en organisation
- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- RGPD (délégué à la protection des données mutualisée)
- Référent signalement des actes de violence et de harcèlement
- Missions archives
- Médecine professionnelle (équipe pluridisciplinaire composé de médecins, d'infirmier(ères) en santé au travail, de psychologues du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document uniquement d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI)
- Expertise en hygiène / sécurité
- Expertise en ergonomie
- Psychologue du travail
- Management du risque amiante (réglementation, enjeux, plan d'actions)
- Ou toute autre mission

L'adhésion à cette mission nécessite au préalable l'adhésion à la mission « Médecine professionnelle ».

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- 1- d'adhérer aux missions optionnelles du CDG 76
- 2- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents s'y rapportant
- 3- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal  
Pierre-Alain HIRSCH

  
The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Isneauville (S.M.) with a handwritten signature in black ink over it.

Transmis en Préfecture : 10 mars 2025  
Affichage : 10 mars 2025

Pour copie conforme,  
La Maire,  
Sylvie LAROCHE

  
The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Isneauville (S.M.) with a handwritten signature in black ink over it.